

Canicule : le Département du Tarn renforce sa mobilisation pour protéger les personnes âgées et les publics fragiles



Communiqué de presse

Albi, le 22 juin 2026

Canicule : le Département du Tarn renforce sa mobilisation pour protéger les personnes âgées et les publics fragiles

Alors que le Tarn est placé en niveau 4 « Alerte canicule », le Conseil départemental du Tarn renforce l'ensemble de ses dispositifs de veille et d'accompagnement afin de protéger les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les publics les plus fragiles.

Comme chaque année, la Maison départementale de l'Autonomie (MDA) a activé dès le 1er juin son dispositif de veille saisonnière. Cette anticipation permet de mobiliser rapidement les équipes départementales, les professionnels médico-sociaux et l'ensemble des partenaires du territoire dès le déclenchement d'un épisode de fortes chaleurs.

"Face à la canicule, le Conseil départemental ne se contente pas d'alerter : il agit, protège et anticipe. Notre mobilisation est celle de toute une collectivité, de ses élus et de ses agents, unis autour d'une même exigence : ne laisser aucun Tarnais vulnérable seul face aux risques.

Chacun a un rôle à jouer et notre responsabilité est de coordonner cette chaîne de solidarité. Communes, professionnels de santé, établissements, associations, aidants, familles : c'est cette mobilisation collective qui fait la force du Tarn. Parce

que protéger les plus fragiles n'est pas l'affaire de quelques-uns, c'est l'engagement de tout un territoire.

Cette volonté d'anticiper, j'ai souhaité la traduire dans les actes. Moderniser nos EHPAD, améliorer le confort thermique, adapter les bâtiments : nous avons engagé, de façon volontaire et déterminée, un vaste programme d'investissements. Plus de 3 200 chambres ont été rénovées depuis 2021. C'est la preuve que, dans le Tarn, la protection des plus fragiles n'est pas un discours : elle se construit chaque jour par des décisions concrètes et des investissements durables."

Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

Une attention particulière portée aux seniors vivant à domicile

Les fortes chaleurs représentent un risque majeur pour les personnes âgées ou en situation de handicap, particulièrement lorsqu'elles vivent seules ou sont isolées.

Durant toute la période de vigilance canicule, **les équipes de la Maison départementale de l'Autonomie, les médecins référents canicule du Département et les évaluateurs médico-sociaux travaillent en lien étroit avec les communes, les services autonomie à domicile, les centres communaux d'action sociale et les associations afin d'assurer un suivi renforcé des personnes les plus vulnérables.**

Des contacts réguliers sont établis avec les personnes repérées comme isolées ou fragiles. Les situations préoccupantes font l'objet d'une attention particulière et, lorsque cela est nécessaire, une intervention rapide peut être organisée avec les partenaires de terrain.

Les mairies bénéficient également de l'appui des équipes départementales pour le repérage et le suivi des personnes les plus exposées aux risques liés à la chaleur.

Le Département accompagne également les proches aidants, dont le rôle est essentiel dans la prévention des situations de rupture et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap. Plus de **6 700 aidants** sont aujourd'hui identifiés et accompagnés sur le territoire. En complément des actions déjà engagées, le Département a décidé en 2026 de créer **150 nouvelles places de haltes-répît** afin de prévenir leur épuisement et de leur offrir des solutions de répit de proximité.

Une vigilance renforcée dans les établissements

Le Département assure également un suivi rapproché des EHPAD et des établissements médico-sociaux.

Des informations régulières sont transmises aux gestionnaires afin de **rappeler les consignes de prévention, les mesures de protection à mettre en œuvre et les procédures à suivre en cas de situation critique.**

Les établissements sont invités à renforcer la surveillance des résidents, à veiller à leur hydratation, à adapter les activités aux conditions climatiques et à mobiliser l'ensemble des dispositifs permettant de préserver leur confort et leur sécurité.

Cette vigilance s'inscrit dans une politique plus large menée par le Département en faveur de l'autonomie. En 2026, près de 175 millions d'euros sont consacrés à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Enfin, pour mieux faire face aux épisodes climatiques de plus en plus fréquents, le Département poursuit de **façon volontariste** la modernisation des établissements pour personnes âgées. Depuis 2021, **12,7 millions d'euros** ont été investis afin de rénover plus de **3 200 chambres dans 41 EHPAD tarnais**. Ces travaux concernent notamment l'amélioration du confort thermique des bâtiments, la climatisation des espaces de vie, l'isolation et l'adaptation des locaux afin de garantir aux résidents les meilleures conditions d'accueil, y compris lors des périodes de fortes chaleurs.

Face à cet épisode caniculaire, le Conseil départemental du Tarn reste pleinement mobilisé aux côtés des communes, des professionnels, des établissements, des aidants et des familles afin qu'aucune personne âgée ou en situation de handicap ne soit laissée seule face aux risques liés à la chaleur.

CONTACT

Anna Beauchamp — Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482 · anna.beauchamp@tarn.fr